

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par
Mme Erhel

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« l'évaluation mentionnée »

les mots :

« les évaluations mentionnées ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, après le mot :

« environnementale »,

insérer les mots :

« et de l'étude sur la situation socio-économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.